

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Absents excusés : Mme Delphine COLUSSI (a donné procuration à M. Gwendal LECOINTRE), M. Dominique FOURRIER (a donné procuration à M. André DUBOURG)

Absents : M. Daniel BONHOMME, M. Yves BIGOT

DELIBERATION 17/2023 – INAUGURATION DU BOULODROME

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12

Monsieur Le Maire annonce que le boulodrome sera inauguré le **samedi 27 mai 2023**, à l'occasion de l'accueil des familles allemandes, dans le cadre du jumelage : concours de pétanque/boules bretonnes/palets/restauration/animations/jeux/soirée dansante, etc seront organisés avec les associations.

Monsieur Le Maire dit que les agents communaux vont poser les câbles et gaines électriques pour l'éclairage et l'électricité sous le boulodrome.

Monsieur Le Maire propose de donner le nom « Maurice FANTOU » au stade.

Madame GLE aurait souhaité un nom plus neutre. Monsieur VIDELOUP rappelle que les terrains de football ont déjà été inaugurés.

Monsieur Le Maire considère que c'est un clin d'œil au passé et aux mandats de maire de Monsieur FANTOU.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, propose de donner le nom de « Maurice FANTOU » au complexe sportif de Saint-Broladre.

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme GLE, Mme MOUCHEL)

Pour : 10

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 2 mars 2023
et transmission en Préfecture, le 2 mars 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 2 mars 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

